

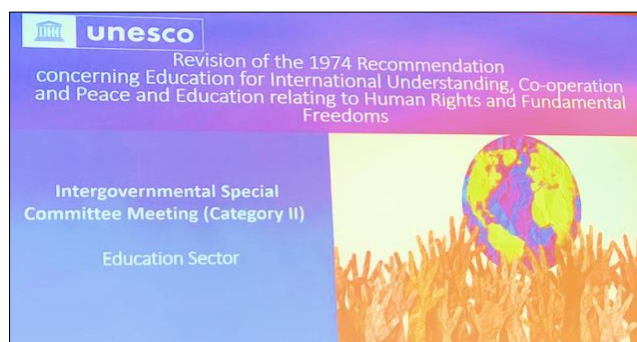
Compte-rendu sur la révision de la recommandation de 1974

par Lisbeth GOUIN, représentante OMEP à l'UNESCO



L'OMEP, ONG partenaire de l'UNESCO, était invitée comme observateur à cette réunion de haut niveau où siégeaient une centaine de pays membres de l'UNESCO et une quarantaine d'observateurs de la société civile.

L'objectif était de revoir et d'actualiser la recommandation cadre de 1974 sur « **L'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales** » dans une consultation formelle avec les Etats membres. Différentes enquêtes et travaux préparatoires, en vue d'une adoption lors de la 42ème Conférence générale de novembre 2024, ont permis la présentation d'un projet de version révisée.



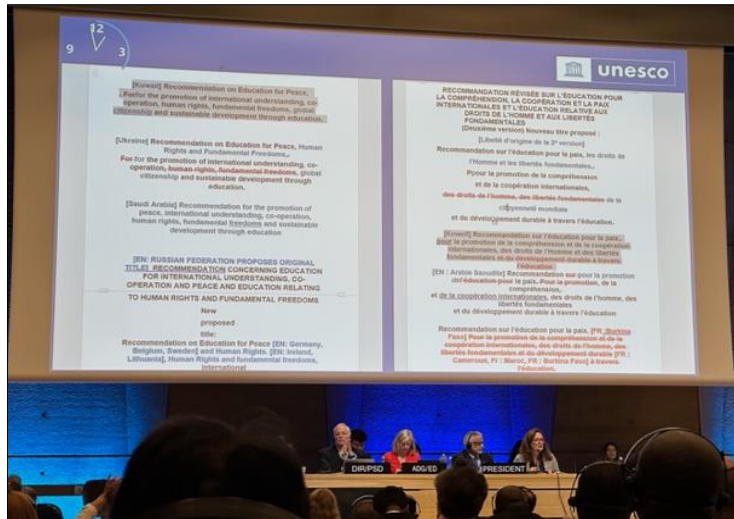
Le titre chapeau « Recommandation de 1974 » était à revoir car il ne parle à personne et pour cela une 2^{ème} version du document a été proposée à la discussion. <https://www.unesco.org/fr/education/1974recommandation/member-states>

C'est ainsi qu'un nouveau titre provisoire, court et un sous-titre explicite sont proposés mais n'ont pas été encore validés :

Recommandation sur l'éducation pour la paix.

Pour la promotion de la compréhension et de la coopération internationales, des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du développement durable à travers l'éducation.

Pendant 4 jours, les représentants des Etats membres ont débattu, expliqué, amendé, négocié la version anglaise et française du document....



L'ordre du jour de la réunion proposait de débattre pour adoption sur les objectifs, les définitions, le champ d'application, les principes directeurs, les domaines d'action, le suivi et examen, la promotion.

Or les débats se sont montrés très courtois, foisonnants, lents, juridiques, parfois contradictoires voire controversés et sous couvert de diplomatie, très politiques. Certains représentants d'Etats membres ont facilité les débats et proposé des consensus qui ont permis l'avancée des travaux.

Nous vivons dans un monde en conflit et les représentants de certains pays ont monté leurs alliances ou mésalliances, leur positionnement politique par rapport aux propositions de textes. L'importance du mot juste et précis s'est avérée d'une importance extrême.

Des définitions sont rediscutées alors que déjà validées, notamment en 2015, lors de l'adoption de l'agenda 2030 à Inchéon, et sont présentes dans tous les textes cadres et dans les textes de mises en œuvre.

Peut-on supprimer l'adjectif « inaliénable » au droit à l'éducation comme le suggérait la Fédération de Russie soutenue par des pays alliés ? La citoyenneté a fait aussi partie d'un débat constructif autour de citoyenneté nationale et du sens de la citoyenneté comme il est entendu dans le concept de citoyenneté mondiale, définie dans le cadre d'action Education 2030.

Doit-on parler de droits de l'Homme, comme le revendique la France en rapport avec la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, ou peut-on parler de droits humains, comme il est dit dans le préambule de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 ?

Une nouveauté : « **l'éducation transformatrice** qui implique un **enseignement** et un **apprentissage** conçus pour motiver et émanciper les apprenants, faire en sorte qu'ils soient heureux et en bonne santé, afin qu'ils prennent des décisions et des mesures éclairées aux niveaux individuel, communautaire et mondial. »

Des propositions de rajouts de paragraphes ont été présentés par les Etats membres : par exemple la demande d'ajout d'un paragraphe sur l'inclusion, alors que le concept d'inclusion est déjà présent dans les lignes directrices de l'UNESCO, n'a pas été retenu.

Les travaux ont avancé vraiment très laborieusement durant ces 4 journées et se sont arrêtés à la partie domaine d'action sur la gouvernance, responsabilité et partenariats paragraphe 25 et reprendront 3 jours en juillet.

Les observateurs ont eu la parole une minute par ONG. Nous ne fûmes que 5 observateurs de la société civile à intervenir, soit 5 minutes sur les débats de 4 jours des Etats membres !

D'où l'importance de rencontrer et discuter, sur les temps de pause, avec des Etats membres pour leur proposer de soutenir et présenter nos amendements. Nos collègues représentants du Burkina Fasso, amis de Lucien Hien adhérent de l'OMEP, se sont engagés à porter nos amendements. Nous les en remercions. Notre plaidoyer d'enfant citoyen dès la naissance sera là un vrai défi et nous aurons ainsi la vision du positionnement international !

Suite en juillet, nous ne manquerons pas de vous soumettre le texte final dès sa parution.

Annexe : Texte de l'intervention OMEP et des propositions d'amendement

